

Commune d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

ARRETE MUNICIPAL n°A20250618-260

Département de la Corrèze République Française		Service	Affaires générales
		Type	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire
Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale	
Objet	Soirée de désintégration des étudiants infirmiers		
Date	Le vendredi 4 juillet 2025 de 20h00 à 02h00		
Lieu	Place Verdun à Ussel		
Demandeur	Mr Emile LACORDAIRE – Vice-Président de l'école d'infirmière		

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 15 mai 2025 par Mr Emile LACORDAIRE Vice-Président de l'école d'infirmière

Arrête,

Article 1 : Mr Emile LACORDAIRE Vice-Président de l'école d'infirmière **est autorisé à ouvrir une buvette de 3^{ème} catégorie le vendredi 4 juillet 2025 de 20h00 à 02h00, Place Verdun à USSEL.**

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Mr Emile LACORDAIRE vice-président de l'école infirmière ;

Fait à Ussel, le 18 juin 2025.

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze,**



Christophe ARFEUILLÈRE

Certifié exécutoire suite à :

Mise en ligne le :

19 JUIN 2025

Notification le :